

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA

HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU

Nombre de conseillers

- en exercice : **13**
- présents : **10**
- votants : **12**
- absents : **3**

Date de la convocation :
08 Novembre 2021

Date d'affichage :
08 Novembre 2021

Objet :

Avenant convention
d'utilisation du
gymnase.

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h
L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRIVADIS André, Maire

Etaient présents : Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoint, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

Procurations :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à PHILIPON Pierre,

Absents : Mr MARION Olivier

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre le Service unifié et la SARL Village de Tour régit les conditions d'occupation du Gymnase.
Le service unifié a validé une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention :

- Modifie le montant de la caution 3000 €
- Interdit la consommation de boissons ou aliments dans le Gymnase.
- Autorise l'occupation du Gymnase uniquement en dehors des périodes scolaires

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté (10 voix « pour », 2 voix « abstention »)
Décide de valider cette convention.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Sous
Préfecture de Brioude le
18 Novembre 2021 et
publication du 18
Novembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,

